

# ÉLECTION INTERNE DU SNES-FSU

du 13 mai au 04 juin

Pour voter ; JE DOIS ÊTRE A JOUR DE MA COTISATION AVANT LE 13 MAI 2024



## CE QUE JE DOIS FAIRE



**2 votes** pour la **CAN** (Commission Administrative Nationale)

**1 vote** pour la **CAA** (Commission Administrative Académique de Mayotte)

Bulletin de vote format A5 avec le logo du SNES-FSU

Bulletin de vote format A6 avec le logo du SNES-Mayotte



Un vote d'orientation :

- **J'encercle UN** « courant de pensée »

Un vote de catégorie :

- **J'encercle UN** « courant de pensée », celui qui correspond à ma catégorie.

**Une seule liste inscrite** : la liste UA (Unité et Action), c'est le « courant de pensée sortant »

Pour un vote « exprimé » ; **je l'encercle**

## COMMENT VOTER

Pour chacune des 2 élections (CAN et CAA) :

Le vote s'effectue sous double enveloppe :

- le bulletin de vote est mis sous enveloppes, l'enveloppe intérieure ne portant aucune indication,
- l'enveloppe extérieure cachetée portant le nom, la catégorie et la signature de l'électeur ou électrice

Liste d'émargement :

Le correspondant de l'établissement (S1) complète la liste d'émargement, fournie sur son espace adhérent, avec les noms des collègues ayant réglé leur cotisation avant le lundi 13 mai 2024.

Chaque électeur ou électrice remet sa double enveloppe dans l'urne et signe la liste d'émargement en face de son nom et de sa catégorie.

L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les divers courants de pensée qui peuvent se manifester dans le S1.

**En résumé :** CAN → 1 bulletin de vote (mis sous enveloppes) sur lequel j'ai fait 2 cercles + signature  
CAA → 1 bulletin de vote (mis sous enveloppes) sur lequel j'ai fait 1 cercle + signature